



Extrait
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 décembre 2025 à 19 h 30
Convocation du 11 décembre 2025
Sous la présidence de M. DERUDDER Germain, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice.....23
Présents20
Procurations3
Absent0

Membres présents : Mmes et MM. NEUMAYER Laurence, FROEHLINGER Didier, BOURGUIGNON Magali, SOTGIU Mario, MULLER Christiane, LOMBARDI Mario, ZUSCHROTT Franz, SCHIFFER Isabelle, MARGHERITA Michel, , PACIELLO Virginie, WEBER Jean-Marc, BOSLE Emilie, DIEUDONNE Myriam, BACH/HUART Christelle, SCHLUPP Loïc, DANN Daniel, THILLEMENT Céline, KIEFFER Annick et GIGLIA Emmanuel.

Membres absents excusés : KOMAC Geoffroy (Procuration Emilie BOSLE), SCHAEFFER Yves (Procuration Laurence NEUMAYER), SPINDLER Annette (Procuration Mario SOTGIU)

Membres absents : /

Mme ADAM Nathalie, Secrétaire Générale de Mairie est nommée secrétaire de séance

POINT N°12 – Modification des statuts et adhésion au SELEM
DE2025_12_16_12

Le Maire présente ce point :

Par délibération en date du 4 décembre 2025, le comité du Syndicat d'Electricité de l'Est-Mosellan (SELEM), a décidé à l'unanimité, d'accepter l'adhésion de nouvelles communes, et d'adopter un projet de statuts modifiés afin de tenir compte de cette extension de périmètre.

Conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales, cette délibération accompagnée des statuts modifiés ainsi que de l'étude d'incidence relative à l'extension du périmètre du syndicat, a été transmise à l'ensemble des communes membres, afin que leurs conseils municipaux se prononcent sur cette modification statutaire.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le projet de statuts modifiés du SELEM, tel qu'annexé à la délibération et de se prononcer favorablement sur l'extension du périmètre du syndicat, dans les conditions définies par le comité syndical.

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-5, L.5211-17 et L.5211-18 relatifs à la modification des statuts et à l'adhésion de nouvelles communes au SELEM ;

VU les délibérations des communes, sollicitant leur adhésion au SELEM ;

VU la délibération du comité en date du 4/12/2025 proposant :

- L'adhésion des nouvelles communes,
- Et l'adoption des statuts modifiés du Syndicat pour tenir compte des nouvelles adhésions ;

VU le projet de statuts modifiés transmis par le SELEM ;

VU l'étude d'incidence transmise par le SELEM ;

CONSIDERANT que l'adhésion des nouvelles communes implique la mise en place d'un comité syndical prévoyant la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant ;

CONSIDERANT que la modification des statuts du syndicat intercommunal doit être approuvée par les conseils municipaux des communes membres conformément au CGCT ;

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

- **D'ACCEPTER** l'adhésion des nouvelles communes répertoriées sur la liste jointe
- **D'ADOPTER** les nouveaux statuts annexés

Oeting, le 17 décembre 2025

La Secrétaire de séance, Mme Nathalie ADAM



Le Maire, Germain DERUDDER

